

LegaLife participera au 48^{ème} Congrès de la Fédération des Promoteurs Immobiliers (FPI)

- **Solution de digitalisation du processus de vente immobilière en VEFA**
- **Plus de 30 promoteurs ont adopté la solution en six mois de commercialisation**
- **Retrouvez l'équipe de LegaLife au stand 18 les 26 et 27 juin 2018**

Paris, le 25 juin 2018 – LegaLife, pionnier de la création automatisée de documents juridiques, annonce sa présence au **48^{ème} Congrès de la Fédération des Promoteurs Immobiliers (FPI)**, dont le **thème sera la ville éco-intelligente**. L'événement se tiendra au Centre de Congrès Bellevue à Biarritz, les mardi 26 et mercredi 27 juin 2018.

Créée en 2013 par François Marill, Thomas Rivoire et Olivier Adam, LegaLife est la première legal tech à avoir proposé en France la rédaction automatisée des documents juridiques 100 % en ligne. Depuis octobre 2017, LegaLife a développé une **activité proptech**, qui simplifie et digitalise entièrement le processus de vente en VEFA. Elle permet ainsi d'accélérer le délai de traitement des dossiers entre la réservation en bureau de vente et la signature de l'acte de vente chez le notaire, tout en offrant aux acquéreurs une expérience d'achat 100 % digitalisée.

Après six mois de commercialisation, LegaLife a noué des partenariats avec plus de **30 promoteurs immobiliers** dont Quartus, Bricqueville, le groupe Alsei, Demathieu Bard ou encore Constructa.

Acheter son appartement neuf sur internet

L'acquéreur peut réserver son appartement en quelques minutes directement depuis le bureau de vente du promoteur ou en ligne chez lui sur le support de son choix : ordinateur, tablette ou smartphone. Le contrat de réservation, entièrement automatisé, est spécifique pour chaque programme immobilier. L'acquéreur est guidé tout au long du processus par des questions très simples jusqu'à la signature électronique du contrat qui a valeur légale. Le contrat est ensuite envoyé à l'acheteur par courrier recommandé électronique.

Un processus simplifié pour le promoteur et le notaire

Grâce à la technologie de LegaLife, le promoteur immobilier passe l'ensemble de son processus de vente au zéro papier. Les commerciaux et acquéreurs n'ont plus à passer un temps considérable à compléter à la main, parapher et signer les trois exemplaires de contrat de réservation.

Le promoteur immobilier et les notaires des programmes disposent durant tout le processus d'un compte administrateur, leur permettant de suivre l'avancement des dossiers et d'être notifiés en temps réel des actions à effectuer par chacune des parties prenantes.

Un espace privé pour digitaliser et améliorer la relation client

L'acquéreur a accès à un compte personnel sur lequel il a la possibilité d'échanger avec le promoteur et le notaire jusqu'à la livraison de son appartement. L'acheteur peut retrouver sur son espace des photos, des vidéos du chantier, des documents juridiques déposés par le notaire, signer en ligne des devis de travaux modificatifs, etc.... Il peut également suivre ses appels de fonds et prendre rendez-vous avec le promoteur pour notamment visiter le chantier.

Un partenariat avec FoxNot pour se rapprocher des notaires

Legalife a par ailleurs noué un partenariat exclusif avec la start-up FoxNot, société créée par les notaires pour les notaires, afin de mieux communiquer avec les logiciels métiers des notaires. Le processus de vente est ainsi accéléré grâce à un échange facilité des données entre le promoteur qui signe le contrat de réservation et le notaire qui reçoit l'acte authentique de vente.

« La digitalisation des programmes en VEFA va devenir un standard de marché dans les années qui viennent. Des innovations technologiques de ce type répondent aux besoins de la profession, mais aussi des acheteurs qui souhaitent recevoir des informations en temps réel sur la construction de leur appartement », indiquent François Marill et Thomas Rivoire.

A propos de Legalife

Fondée en 2013 par François Marill, Thomas Rivoire et Olivier Adam, Legalife est la première legal tech à avoir proposé en France la rédaction automatisée des documents juridiques 100 % en ligne. Parti du constat que le coût des services juridiques traditionnels est une barrière qui contraint beaucoup de particuliers et de chefs d'entreprise à en limiter leur utilisation, Legalife propose sur son site quelques 130 documents administratifs et juridiques à créer soi-même en quelques minutes. Guidé à travers l'ensemble du processus par des questions simples, l'utilisateur obtient son document qu'il peut utiliser directement ou choisir de faire vérifier par un avocat partenaire de Legalife. La technologie de Legalife est également vendue en marque blanche aux avocats, notaires, experts-comptables, promoteurs immobiliers et directions juridiques de grandes entreprises. Plus d'informations sur www.legalife.fr.

Contacts presse



Legalife

Nicolas Daniels – 06 63 66 59 22 – ndaniels@ulyse-communication.com

Candide Lounianguou – 06 32 76 03 27 – clounianguou@ulyse-communication.com